

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/19

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 19 OCTOBRE 2020  
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian  
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent  
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure  
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien  
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie  
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

**Secrétaire** : Madame COLOMBANI Victoria

**Domaine** : Domaine et patrimoine

**Sous-Domaine** : Autres actes de gestion du domaine privé

**Objet** : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu / Agence AB Immobilier.  
Mandat de gérance de l'immeuble Cardiccia

**Intervenant** (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Christian PAOLI – Monsieur Esteban SALDANA

**Vote pour** : 22

**Vote contre** : 5

**Abstention** : 0

**Affichage en date du** : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 Juin 2020 reçu en Sous-Préfecture de Haute-Corse le 28 Juin 2020, la Commune a décidé d'acquérir un immeuble appartenant à la Société LOGIREM (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne d'habitation à loyer modéré), au prix de 1 848 000,00 €uros situé à Migliacciaru, commune de Prunelli di Fium'Orbu, cadastré section E 1780, d'une superficie totale de 8078 m<sup>2</sup>.

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est chargé de conserver et d'administrer les biens de la Commune,

VU l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communs « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public » ;

Par Conséquent Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de mandat de location de 44 logements communaux avec l'agence AB IMMOBILIER, dont le siège social est situé - 11 Cours Paoli - 20250 Corte représentée par Monsieur Mathieu ALBERTINI.

Par cette convention, la Commune confère à l'agence immobilière un mandat sans exclusivité de louer les futurs logements communaux. Cette prestation est effectuée en contrepartie d'une rémunération forfaitaire à la charge du mandant fixée à 16 250.00 € HT, soit 19 500.00 € TTC.

Il est demandé au Conseil :

↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et l'agence AB IMMOBILIER, dont le siège social est situé - 11 Cours Paoli - 20250 Corte représentée par Monsieur Mathieu ALBERTINI, relative aux obligations réciproques des parties dans le cadre d'un mandat de gérance de l'immeuble Cardiccia situé à Migliacciaru, commune de Prunelli di Fium'Orbu.

↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

↳ DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit annuellement au budget de la commune – Chapitre 11.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Christian PAOLI